CONSEIL MUNICIPAL DE TAUVES SEANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 19 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de TAUVES, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle d'exposition, sous la présidence de Monsieur SERRE Christophe, Maire.

<u>Présents</u>: SERRE Christophe, VERGNOL Christophe, GIAT Laurent, BOYER Marie-Noëlle, DAUPHIN Bernard, GREGOIRE Bernard, SERRE Léa, BOYER MUNOZ Dominique, FALGOUX Jean-Louis, BONHOMME Didier, MANY Maxime, GAY Fabrice, ESPINOUZE Sandrine

<u>Excusés</u>: BALLET Catherine pouvoir à ESPINOUZE Sandrine, BERTRAND Régis pouvoir à GAY Fabrice

Secrétaire de séance : BONHOMME Didier

<u>Date de convocation</u>: 14 novembre 2020

Une modification sur le lieu de la séance du 25 septembre : salle du Conseil Municipal au lieu de la salle des expositions.

Modification dans « création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine » : fixe sa rémunération sur la base du 7ème échelon au lieu du 10ème échelon (erreur de frappe sur l'échelon sans changement sur l'indice et le salaire correspondant).

Avec ces précisions, le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2020 est approuvé.

Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

• Remboursement assurance

Un chèque de 509,52€ correspondant au remboursement d'une facture de bris de glace sur le camion Renault a été encaissé.

• Retraite de Philippe Martin au 1^{er} novembre, suite à celle de Chantal Winterstein l<u>e</u> 1^{er} septembre

• Recrutement

A l'issue de l'appel à candidature pour un agent technique, 27 candidatures ont été réceptionnées. Un jury de sélection composé du Maire, des 3 Adjoints et de Bernard DAUPHIN a fait une présélection. Ont suivi 7 entretiens avec le Maire, Marie Noëlle BOYER et Bernard DAUPHIN.

Le recrutement de Jérémie LASFONT sous contrat est effectif au 1er novembre.

Abri bus

Le Maire rappelle avoir organisé une consultation des membres du conseil afin de préciser par une délibération le point relatif à l'abri bus dans le bourg pour la ligne Clermont – Mauriac évoqué lors du dernier conseil. Les services du Département en charge de la gestion des amendes de police ont fait savoir à la Commune la possibilité d'une intervention directe de la Région pour financer l'abribus. Cette délibération complémentaire a permis de s'inscrire dans le programme 2021 de la Région.

La Région va financer un abribus pour améliorer la sécurité et le bien être des élèves et des usagers de la ligne TER. L'arrêt sera mieux matérialisé. La demande au titre des amendes de police sera assurée directement par le Département puisque nous sommes sur une RD en traverse d'agglomération.

Arrivée de Laurent GIAT

1 - Personnel

Pour mémoire, le dispositif d'astreinte est renouvelé chaque année depuis 2007. L'hiver 2019-2020, peu enneigé, a représenté un surcoût de 4 879€ (astreintes, carburant, prestataire extérieur, maintenance dont lames d'usure de l'étrave...).

• Mise en place système d'astreintes pour viabilité hivernale 2020 – 2021

Le Maire rappelle la délibération du 19 janvier 2007, instituant les astreintes de la filière technique, renouvelée chaque hiver depuis.

Il propose pour l'hiver 2020/2021 une organisation avec rotation de deux agents (agent technique et renfort saisonnier) :

- Les astreintes ont lieu du jeudi 17h au jeudi suivant 17h avec démarrage à 5h00 les jours de neige ; elles commenceront **à compter des premières neiges et s'arrêteront selon la météo**. Un calendrier est établi pour les agents concernés.
- Une indemnité d'astreinte hebdomadaire conforme aux taux en vigueur de 159,20€ bruts est versée à l'agent par semaine complète, proratisée en cas de changement,
- Les heures supplémentaires des agents sont récupérées pendant la période ou rémunérées, après validation par le Maire, suite à établissement d'une fiche hebdomadaire (faisant ressortir les heures du soir, de nuit ou week-end).

Le circuit est établi par priorités : ramassage scolaire, accès infirmières...

Un numéro de téléphone spécial astreinte sera communiqué aux pompiers, médecins, infirmières, ambulanciers et à la gendarmerie, ainsi qu'au Maire et aux trois Adjoints.

Des tas de pouzzolane sont positionnés le long des voies communales, les riverains ont la possibilité de s'en servir et sont invités à le faire.

En cas de conditions météorologiques exceptionnelles, le Maire a la responsabilité d'interdire à la circulation une route communale par arrêté municipal. La priorité doit être donnée à un accès par village.

Cet hiver **un prestataire extérieur** interviendra pour assurer une partie du circuit de déneigement de 5h00 à 8h00, ce qui gagnera du temps pour l'astreinte, ses prestations seront facturées 85€ TTC de l'heure, matériel compris ; il s'agit de Samuel FEREROL.

L'agent d'astreinte et le prestataire extérieur devront se coordonner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- -accepte les modalités présentées ci-dessus,
- -autorise le Maire à débuter et clore la période d'astreintes selon la météo,

-charge le Maire de la mise en œuvre.

• Renfort saisonnier 3 mois viabilité hivernale

Monsieur le Maire propose d'organiser les services techniques avec un renfort saisonnier pour 3 mois à hauteur de 35h par semaine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord et charge le Maire des démarches nécessaires.

Le Maire a désigné Bernard DAUPHIN pour assurer le suivi du planning des services techniques élaboré chaque semaine.

2 - Finances - subventions

Subventions aux associations 2020

La commission animation s'est réunie le 15 octobre dernier afin d'examiner les demandes de subventions présentées par diverses associations. 3 dossiers complémentaires ont été reçus depuis. Le Maire donne la parole à Marie-Noëlle BOYER pour présenter les propositions :

- -Entente sportive St-Sauves Tauves : 1 200€
- -Centre Loisirs et Culture : 400€
- -Comité des Fêtes : 1 600€
- -Amicale des Sapeurs-Pompiers : 1 500€ (niveau de la demande inférieur aux années précédentes, bien que le banquet n'aura probablement pas lieu)
- -La Tour Karaté Gym: 150€ (6 adhérents de Tauves à 25 euros par adhérent)
- -Les Laquais : 4 050€ + 550€ (coup de pouce pour le spectacle de cirque)
- -SOS Chats Haute Dordogne: 150€
- -Parent d'élèves : la subvention 2019-2020 n'a pas été complètement utilisée du fait de l'annulation de certains projets. Le bilan est excédentaire. Vu le risque sanitaire qui se prolonge sur 2020-2021 il est retenu une première subvention de 1 000€ et de revoir la demande pour un complément éventuel en 2021 si les projets sont confirmés.
- -Association Pop' Danse: 450€
- -FNACA: 200€, subvention équivalente à Saint Sauves
- -Pour rappel, une subvention de **3 000€ pour le concours Tradition Salers** votée en 2019 reste encore en attente du bilan financier pour être versée.

Ceci représente 11 associations pour 14 250 euros (dont tradition salers) Monsieur le Maire soumet cette liste de subventions 2020 au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les subventions 2020 (Christophe VERGNOL ne prend pas part au vote) et charge le Maire de l'application de cette décision.

Une subvention de 5 000€ pour le concours Officiel Saint Nectaire avait déjà été votée en février 2020. Et sera à reprogrammer en 2021, la nouvelle date étant le 8 août 2021.

• Bail TDF, relais téléphonique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de bail du pylône TDF sur une parcelle communale à Manaranche.

Le bail actuel signé en mars 1997 pour 30 ans avait un loyer de départ de 2 500 francs, et le loyer 2020 est de 635,36€. Après l'extinction de la télévision hertzienne, le pylône a trouvé une nouvelle vie avec la téléphonie mobile. TDF sous-loue les infrastructures passives (pylône) aux opérateurs de téléphonie. TDF propose soit l'acquisition pour 20 000€ soit un nouveau bail pour une durée de 20 ans. Ensuite, il sera renouvelé aux mêmes conditions par période de 10 ans. Le loyer proposé est de 500€ par an auxquels s'ajoutent 1 500€ par opérateur soit à la signature du contrat, un bail de 3 500€ car il y a 2 opérateurs.

Il est proposé de demander à TDF le montant de location aux opérateurs et d'inscrire un pourcentage d'évolution annuelle du loyer versé à la Commune.

Le Conseil Municipal charge le Maire de poursuivre les négociations avec une demande d'un loyer de 1 000€ par an plus les 1500 euros par opérateur, avec une revalorisation annuelle de 2%.

• Demande exonération TFNB

Monsieur le Maire donne la parole à Christophe VERGNOL qui présente la demande et le cadre.

Ce point fait suite à la demande d'un agriculteur en agriculture biologique. Les dispositions de l'article 1395G du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pendant une durée de 5 ans (...), exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n°834/2007 du Conseil, du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n°2092/91.

Le Maire et Didier BONHOMME rappellent que les travaux connexes à l'aménagement foncier et le programme voirie concomitant représentent 1,5 millions d'euros HT et que la Commune a porté ces programmes sans augmenter ni la TFNB ni les autres taux communaux. L'exemple d'autres communes ayant augmenté la TFNB pour couvrir l'annuité de l'emprunt travaux connexes avait été donné. Ces travaux profitent à tous les agriculteurs sans aucune augmentation d'impôts. Christophe VERGNOL précise que les ressources fiscales pourraient être impactées si d'autres agriculteurs passaient en Bio. C'est un choix de Commune, cela n'apportera pas une revalorisation pour l'agriculture Bio.

Plusieurs élus mettent en avant l'intérêt de l'agriculture biologique ; mais aussi des filières de qualité dans leur ensemble.

Au final, s'îl existe des arguments favorables à cette incitation fiscale pour l'agriculture biologique, la municipalité retient l'argument de la non augmentation des impôts depuis 20 ans et de la préservation des ressources fiscales de la Commune et de sa capacité à continuer de conduire des projets.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré avec 12 pour et 3 abstentions (Sandrine ESPINOUZE, Catherine BALLET et Christophe VERGNOL):

- décide de ne pas donner suite à cette demande de nouvelle exonération de la TFNB

• Dossier Leader Four de Granges, choix des entreprises

Ce projet a déjà été évoqué au Conseil Municipal au moment de l'intégration des sectionnaux dans le domaine communal, et dans le cadre d'un appel à projet du programme Leader pour la valorisation et réhabilitation du patrimoine début 2019. Des devis avaient alors été demandés. Il convient aujourd'hui de finaliser le dossier de demande de subvention européenne Leader sélectionné par le comité de programmation.

Le Maire rappelle que suite à la consultation de plusieurs entreprises concernant la réhabilitation du Four à pain de Granges, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 février 2019 avait proposé de retenir pour le lot n°1 – réfection toiture en lauze et ossature charpente : SARL Chauvet mieux disante et dont les moyens techniques, l'expérience et le savoir-faire sont primordiaux. Et pour le lot n°2- maçonnerie : Entreprise Didier RAUCHE moins disante et au savoir-faire de qualité également.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et sur proposition de la CAO et du Maire :

- valide ces propositions et retient la SARL Chauvet pour 21 985€ HT et l'entreprise Didier RAUCHE pour 8 700€ HT ;
- autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant lorsque cette opération sera engagée.

Cette délibération donne ensuite lieu à la mise à jour du plan de financement du dossier LEADER telle que présentée ci-après

• Dossier Leader Four de Granges, demande de subvention au titre du FEADER dans le cadre du programme européen LEADER du GAL des Volcans d'Auvergne

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve

- le projet de « Réhabilitation du four à pain du village de Granges et valorisation touristico-culturelle (randonnée, histoire, patrimoine) »;
- le budget prévisionnel suivant :

Intitulé des dépenses	Montants HT
Travaux	30 685 €
Frais artistiques	4 800 €
Frais d'animation	750 €
Frais de communication	2 330 €
Coût total de l'opération	38 565 €

• le plan de financement prévisionnel suivant :

Financement	Montants
Subvention européenne FEADER	25 000 €
(LEADER)	
Subvention Etat	
Subvention Région	
Subvention Département	
Communauté de Communes	
Commune	
Autre	

Montant total des aides nationales	
sollicitées	
Autofinancement	13 565 €
Recettes	
TOTAL	38 565 €

Le Conseil Municipal prévoit une prise en charge par l'autofinancement en cas de financement externe inférieur au prévisionnel dans le cadre de la demande d'aide LEADER.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- à solliciter le GAL des Volcans d'Auvergne, au titre du FEADER, dans le cadre du programme européen LEADER 2014/2020, à hauteur de 25 000 € ;
- à ajuster le budget prévisionnel et le plan de financement susvisés et d'inscrire au budget les modifications afférentes;
- à signer tout document à cet effet.

• Encaissement trop versé taxes foncières

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est en possession d'un règlement de la DGFIP de 716€ : remboursement d'un trop versé sur la taxe foncière 2020 (suite à la vente de parcelles communales à des particuliers).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, charge le Maire d'encaisser ce règlement.

• Décision Modificative n°1

- -1/ Suite à l'arrêté préfectoral de dissolution de l'ex EHPAD et de transfert des biens à la Commune, le Trésor Public a procédé pendant l'été à l'affectation et intégration des biens dans le domaine privé de la Commune. Ceci n'a aucun impact sur le budget mais vient accroître son patrimoine et son bilan, sur la base des estimations présentées au conseil municipal de février.
- -2/ le Trésor Public va verser sur le compte de la Commune quelques ultimes recettes postérieures à la clôture des comptes par le liquidateur, dont des remboursements de dettes. La recette à prévoir est de 6 451,41€.
- -3/l'ARS s'était engagée à rembourser à la commune les frais supportés pendant la période de transition suite à clôture des comptes par le liquidateur. Ils s'élèvent à la somme validée de 34 107,59€ et sont à inscrire au budget.

Sur proposition du Maire et afin de réajuster les inscriptions budgétaires, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 en fonctionnement suivante :

En recettes de fonctionnement : + 40 559€

Article 7817 : +6 451.41€ Article 7788 : +34 107.59€

En dépenses de fonctionnement : + 40 559€

Chapitre 60 : 17 000€ (art 60612 +10 000€ ; art 60613 + 5 000€ ; art 60623 + 2 000€) Chapitre 61 : 6 000€ (art 615221 + 2 000€ ; art 615231 + 2 000€ ; art 615232 + 2 000€)

Chapitre 62 : 3 000€ (article 6226 + 3 000€) Chapitre 64 : 10 000€ (article 6458 + 10 000€)

Chapitre 022 : 4 559€

• Autorisation paiement facture FIPHFP

Comme précisé précédemment, parmi ces dépenses il y a une cotisation sur la masse salariale de la maison de retraite 2019 au titre du FIPHFP de 8 024€ qui est à payer par la Commune en accord avec l'ARS. Cette somme est incluse dans les 34 107,59€ que l'ARS va rembourser à la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à régler cette facture dont le montant est intégré dans l'enveloppe ARS.

3 - Travaux

• Avenant travaux connexes à l'aménagement foncier (moins-value) Didier BONHOMME et Laurent GIAT précise qu'une réunion a eu lieu à la Tour d'Auvergne concernant le chemin des Lugands et une solution a été trouvée pour l'achèvement de ces derniers travaux.

Les fonds de concours ont été appelés aux Communes de la Tour d'Auvergne et d'Avèze et correspondant à un premier appel de 80%.

En juillet, le Conseil Municipal a validé un avenant à la hausse afin de finir les travaux prévus à l'arrêté du Président du Conseil Départemental ordonnant la conclusion de la procédure d'aménagement foncier et l'arrêté préfectoral ordonnant les travaux connexes.

Une voie nouvelle est projetée à la sortie des Sagnes-Manaranche sur la D922 afin d'améliorer la sécurité du carrefour devant chez M. et Mme BOYER. Les emprises foncières nécessaires ont été prévues lors de l'aménagement foncier. Un premier retard a été occasionné pour des raisons techniques et des imprécisions relevant de la maitrise d'œuvre.

Suite à précisions techniques et consultation de la DDT notamment le service de l'eau, l'avenant validé en juillet avait pour but la concrétisation de ce projet. Mais c'est désormais la DRD du Sancy, service des routes du Département qui dit ne jamais avoir été consulté sur ce projet, alors que nous avons des échanges et un projet fourni par ce service dès fin 2016 début 2017.

Aujourd'hui, nous restons dans l'attente de l'autorisation du service des routes pour créer cette sortie et supprimer l'existante, pour des raisons de sécurité, sur la D922 hors agglomération.

Compte tenu de ces lenteurs, Monsieur le Maire propose de retirer ces travaux du marché dans le cadre d'un avenant en moins-value de -43 552,38€ soit au final une baisse de 13 102,75€ sur le marché de 1 069 299,18 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte cette délibération et charge le Maire des démarches nécessaires auprès du géomètre et de l'entreprise et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal souligne que la création de cette voie nouvelle sera proposée hors travaux connexes.

Des points particuliers sont enfin abordés dont la remise en état de la décharge sur l'ancienne route de Pont-Vieux.

• Information travaux station d'épuration

Didier BONHOMME qui suit le dossier, précise que la première partie de la station vient d'être mise en route. L'hygiénisation des boues est en cours. Un avenant portera sur l'hygiénisation des boues et leur épandage. Les analyses sont en cours et le volume et le prix à la tonne ont été réévalués à la baisse, selon les éléments récemment reçus du maitre d'œuvre et de l'entreprise dont le nouveau montant est de 21 853€ HT contre 26 205€ HT pour l'estimation initiale. Selon les conditions météo, il restera les roseaux à mettre en place. Le suivi technique de la partie mise en service est assuré par les agents techniques et Didier BONHOMME supervise ceci et précise que les installations sont assez techniques et supposent une surveillance régulière.

En outre, Monsieur le Préfet a apporté des éléments suite à une question posée par Monsieur le Maire lors de l'assemblée générale des Maires Ruraux dans un courrier reçu début novembre. Une visite sur site a eu lieu le 1er octobre avec la Police de l'Eau et le technicien SATEA. L'Agence de l'Eau a augmenté le seuil d'éligibilité des aides sur l'assainissement a un prix de l'eau minimum de 1,50€/m³.

Il est demandé pour un prochain Conseil de faire des propositions sur l'évolution de la redevance devant équilibrer le budget annexe après intégration de la nouvelle annuité et des coûts de fonctionnement de la nouvelle station.

• Réception sentier thématique forêt de Serrette

La réception a eu lieu la semaine dernière. Il restera à articuler ce chemin de sentier thématique avec l'ensemble de la signalétique touristique de la Commune.

• Entretien voirie

Une campagne de bouchage de trous va débuter et correspondra à l'achèvement de la tranche des travaux de 300 000€ votée il y a 2 ans pour environ 20 000€ restant.

• Toiture annexe Presbytère

Pour rappel, le Conseil avait validé en 2019 ce projet : 106 902,10€ HT de dépenses (46 112,10€ pour l'annexe et 60 790€ pour le presbytère). Les subventions obtenues sont le Département (FIC) pour 20 904€ et la Région (bonus ruralité) pour 40 000€.

Les travaux de réfection de la toiture de l'annexe viennent de débuter.

4 - Projets

• Réhabilitation Maison de retraite :

Les études décidées en juillet sont en cours et la phase 1 de travaux correspondra à la maison de santé et de services aux personnes. Le point d'étape suivant peut être fait.

a) <u>Choix du maitre d'œuvre</u>, après présélection de 9 bureaux d'étude lors du dernier conseil, la phase 2 de consultation est en cours, avec visite du site par les candidats le 17 novembre et dépôt des dossiers pour le 1^{er} décembre. Une analyse sera faite par Reuge Consultant.

Des auditions auront lieu avec chacun des bureaux sélectionnés les 10 et 11 décembre après-midi. La CAO proposera au Maire un choix à valider par le Conseil Municipal.

- b) <u>L'étude de prédéfinition</u> se poursuit telle que confiée à ACA Architecture, M Franck PORTIER, avec :
- -un relevé pour l'état des lieux complet du bâtiment ;
- -une étude de prédéfinition pour répondre aux besoins des professionnels, avec schéma ou esquisse et chiffrage par ratios.
- c) Recherche de financements auprès de la Région et de l'Etat.

Les esquisses sont présentées au Conseil par étage. La phase un couvrirait le rez de chaussée et une partie du 1^{er} étage. Le Conseil autorise la Maire à poursuivre l'élaboration du projet avec les professionnels et partenaires et à déposer les dossiers de demandes de subventions. La commission services ainsi que la CAO et le CCAS pourront suivre ce projet.

• Diagnostic amiante et plomb

Monsieur le Maire présente le devis reçu de Bureau Veritas concernant le diagnostic amiante et plomb pour les bâtiments de l'ex EHPAD. Le montant de ce devis est de 1 950€ HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité (Jean Louis FALGOUX ne prend pas part au vote):

- accepte cette proposition et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

• Tiers lieux: missions architecte pour poursuite du dossier

Le dernier conseil a validé le plan d'aménagement du futur tiers lieu. Il est aujourd'hui proposé de valider les études correspondant au dépôt du permis de construire et au dossier de consultation des entreprises.

- -mission Adquat / Algotherm = 3 100€ HT
- -option suivi de chantier = 4 100€ HT
- -mission contrôle technique = 1 700 € HT

Ces études d'un montant de 8 900€ viennent s'ajouter aux études déjà réalisées d'un montant de 5 500€ HT soit un total d'honoraires de 14 400€ HT pour ce dossier dont le montant prévisionnel de travaux est de 65 500€ HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- -valide ces missions d'études pour la poursuite du projet ;
- -autorise la Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- -Envoi du permis de construire pour avis à bureau de contrôle et dépôt.
- -Elaboration du CCTP et DPGF et lancement de la consultation
- -Remise des offres mi-décembre, analyse et choix au prochain conseil
- -Actualisation du plan de financement avec 80% d'aide du Leader
- -Travaux au 1er semestre 2021

• Fruitière : informations sur l'évolution du projet et demande à la CCDSA de reprendre le portage

Depuis le vote du dernier Conseil Communautaire et l'information donnée au Conseil Municipal le soir même, les éleveurs de Salers porteurs de projet n'ont pas baissé les bras et ont rencontré M. Thuaire de la société fromagère de Tauves et M. Boyer de la coopérative laitière de collecte de lait. Un accord de partenariat est en cours de validation. La communauté de communes pourra alors reprendre le portage immobilier du projet et solliciter avant la fin de l'année 2020 les subventions du Département et de la Région.

5 – Autres dossiers

• Opposition au transfert à l'EPCI de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) a élevé la compétence « élaboration des documents d'urbanisme » au rang des compétences obligatoirement et exclusivement exercées par les communautés de communes et les communautés d'agglomération, en lieu et place de leurs communes membres à la date du 27 mars 2017.

Monsieur le Maire rappelle que la minorité de blocage avait été activée avant le 27 mars 2017, la plupart des communes de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense s'étant prononcée contre ce transfert.

La loi prévoit aussi dans son article 136 à l'alinéa II que si à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la Communauté de Communes n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté, consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les Communes s'y opposent selon les modalités ci-après exposées.

La minorité de blocage est activée si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionnés précédemment, au moins 25% de Communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Cela signifie que les Communes peuvent délibérer entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 décembre 2020 pour s'opposer à ce transfert de compétence.

Considérant que la Commune de Tauves possède déjà un PLU en vigueur et que les élus présents souhaitent conserver la compétence en la matière,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- s'oppose au transfert à l'EPCI Dômes Sancy Artense de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme ou de carte communale.
 - Culture : présentation des projets 2021

Yves MUNOZ présente les projets 2021 sous réserve des conditions sanitaires : Du 6 au 28 février : hommage à Guy SARLIEVE et Claude BOREL Du 13 mars au 11 avril : Céline BARRIER, artiste résidence St Sauves Du 24 avril au 16 mai : MF BUZELIN et Labofacto

Du 1^{er} juin au 30 juin : rétrospective 10 ans de la salle et hommage à Jean-Jacques FAUSSOT (dates sous réserve des élections départementales et régionales)

Du 10 juillet au 29 août : Street Art

Du 25 septembre au 17 octobre : Triennale Mondiale de l'Estampes

Fin 2021 : à compléter

• Culture : dénomination des salles d'expositions

Monsieur le Maire propose de nommer la salle d'expos, « salle d'expositions Jean-Jacques FAUSSOT », en hommage à celui qui a œuvré depuis la création de la salle pour la faire connaître et lui donner la renommée qu'elle a actuellement. Au-delà d'être un agent culturel remarquable il était lui-même artiste et poète et reconnu par ses pairs comme par le public. Sa disparition brutale a amené de très nombreux témoignages et une vraie émotion.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 9 voix pour, 2 abstentions (Maxime MANY et Christophe VERGNOL) et 4 contre (Sandrine ESPINOUZE et Catherine BALLET, Fabrice GAY et Régis BERTRAND) :

- accepte cette dénomination ;
- charge le Maire des démarches nécessaires.

Les élus qui n'ont pas validé cette proposition précisent qu'une plaque d'hommage aurait été justifiée et Fabrice GAY précise que d'autres demandes qu'il considère similaires n'ont pas abouti par le passé (terrain de foot par exemple...).

• Culture: jumelage avec Killarney

Depuis 2017, Christophe VERGNOL a rencontré s'est rendu 2 fois en Irlande, à Killarney, pour prendre des contacts et voir si un jumelage pouvait être envisagé. La ville irlandaise d'environ 11 000 habitants est d'accord pour celui-ci.

Pour rappel, Tauves est jumelé avec Pia en France et Castiglione en Italie. Et ce jumelage pourrait permettre de relancer l'ensemble. Il faudra associer la population de Tauves, afin de pouvoir organiser des rencontres qui peuvent être subventionnées, et de dynamiser ces jumelages.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte cette proposition, charge le Maire et le Premier Adjoint de la poursuite du dossier et de faire des propositions en 2021.

• Environnement : cimetière - expérimentation enherbement

Monsieur le Maire propose qu'une expérimentation d'enherbement soit effectuée à l'ancien cimetière, dans toute la partie gauche de l'entrée. Cela suppose un peu de préparation en maintenant une fine couche de pouzzolane

• Vente parcelle ZN75 à un particulier

Monsieur le Maire propose de donner une suite favorable à la demande d'acquisition de Stéphane et Valérie AMATE portant sur la parcelle ZN75 au Leyrit, sans intérêt pour la Commune.

Cette parcelle fait une superficie de 31ca. Le prix de vente est de 0,30€ le m².

- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :
- -valide cette proposition,
- -précise que le bénéficiaire a confirmé sa promesse d'achat et désigné Me ROULIERE,
- -autorise le Maire ou un Adjoint à signer les différents actes relatifs à cette décision y compris l'acte de vente à venir.

6 - Questions diverses et informations

- **Convention SDIS**: Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SDIS a transmis en Mairie, la liste des Sapeurs-Pompiers Volontaires et de leurs enfants bénéficiant du dispositif pour l'année 2020-2021, dans le cadre de la convention relative à l'accueil des enfants de Sapeurs-Pompiers à la cantine, garderie et aux activités périscolaires signée le 20 septembre 2017. Elle concerne actuellement les enfants du SPV BELLAIGUE MANY et du SPV STANISLAS.
- Colis de Noël pour les personnes de 70 ans et plus (nées en 1950 et avant) : cette opération a pour but de remplacer le repas des anciens qui ne peut avoir lieu pour les raisons sanitaires. Elle sera portée par la Commune, le CCAS, l'association d'entraide et d'animation. La tournée de livraison devrait être le dimanche 13 décembre au matin.
- **Décorations de Noel :** un effort sera fait pour les décorations de Noël et un appel est lancé aux particuliers et commerçants
- Camping municipal les Aurandeix: la commission DSP s'est réunie pour le bilan annuel en présence du délégataire, Aquadis Loisirs. La DSP signée en 2017 pout 15 ans comporte des obligations importantes pour la Commune propriétaire dont en particulier les investissements de maintien à niveau des équipements (blocs sanitaires, huttes, piscine, logement, normes...). Trois solutions se présentent:
- -poursuite de la DSP, avec plan pluriannuel d'investissement de la commune ; -poursuite de la DSP avec fonds de commerce pour le délégataire, ce qui l'incitera davantage à investir sur les hébergements et pour le développement du camping ;
- -fin de la DSP d'un commun accord avec offre d'achat par le groupe AQUADIS LOISIRS.

Les éléments ne sont pas tous réunis à cette date, notamment l'offre d'achat et le projet d'Aquadis, et l'estimation du service des domaines. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

• *Fibre optique*: Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'implantation d'armoires de rues a été transmise à l'ABF pour accord. Le projet de fibre optique pour la Commune avance et il permettra dans le futur, de donner l'accès à la fibre. Le projet doit concerner l'ensemble de la Commune et pourrait être disponible en juin 2021.

- *Influenza aviaire*: suite à une information de M. le Préfet concernant le nombre de foyers d'influenza aviaire en augmentation, des mesures s'appliquent pour le Département du Puy-de Dôme :
- -claustration ou protection des élevages de volailles pour tout détenteur,
- -interdiction de rassemblements d'oiseaux (type concours, foires ou expositions),
- -interdiction de faire participer des oiseaux à des rassemblements,
- -interdiction de transports et lâchers de gibiers à plumes,
- -interdiction d'utilisation d'appelants.
- Association des hébergeurs collectifs du Sancy (élargi): l'AG a eu lieu ce 18 novembre et des démarches sont effectuées auprès de l'Etat et la Région pour trouver des aides pour ces structures d'hébergement collectif à l'arrêt total et en grandes difficultés. Dont une à Tauves, la maison Saint Joseph Vacances.
- **SIEG Borne électrique :** Par délibération prise le 19 février 2019, la Commune avait demandé à être rattachée au programme départemental du SIEG pour le schéma des bornes de recharges de véhicules électriques. Nous avons reçu ce jour l'accord du SIEG.
- Poursuite commissions et groupes de travail (selon conditions sanitaires)
- -dénomination des noms de rues des villages et numérotation
- -déchets
- -commission service + CCAS pour le projet de réhabilitation de la maison de retraite
- -commission voirie (entretien des chemins, élagage, fossés, empierrement).
- **Pont de Saint Gal :** Sandrine ESPINOUZE demande que les escaliers, avant le pont de Saint Gal, soient sécurisés ; Monsieur le Maire précise que le pont vient d'être enlevé et qu'une solution est à l'étude. Le sentier évoqué est abrupt et peut être dangereux.